



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 97292

Texte de la question

M. Bruno Gilles demande à M. le ministre de la santé et des solidarités de bien vouloir lui indiquer si, compte tenu de la dérive des comptes sociaux et de l'engagement pris le 11 janvier 2006 par le Premier ministre d'une progression des dépenses sociales de l'ordre de 1 % au-dessus de l'inflation pour les années 2007-2009, il ne lui semble pas opportun d'étendre de la branche maladie aux autres branches de la sécurité sociale (AT-MP, famille et vieillesse) le mécanisme du comité d'alerte prévu par l'article 40 de la loi du 13 août 2004.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Gilles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97292

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6392